



## **Procès-verbal No 6 – Séance ordinaire du Conseil Communal**

Mercredi 20 juin 2012 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Présentation du développement du projet de chauffage à distance et de son financement (avec la participation de M. David Saugy (Fidasa – Fiduciaire David Saugy SA)
- 6) Reddition des comptes 2011 (préavis no 15)  
Rapport de la Commission de Gestion - discussions – votation
- 7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 434'600.00 TTC pour l'agrandissement du chalet d'alpage à la Givrine en vue de la création d'une fromagerie et d'une cave à fromage (préavis no 16)  
Rapports de la Commission Ad'Hoc et de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 8) Propositions individuelles et divers





	<p>A suivi avec M. J.-M. Hauser, un cours de surveillant de réseau organisé par la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux). Une présentation pourra être consultée prochainement sur le site de la commune.</p>
M. Di Pierro	<p>Demande si le forage vertical est en aval ou en amont ?</p>
A.-L. Bally	<p>En aval, juste en-dessous des forages horizontaux.</p>
M. Di Pierro	<p>Les zones de protection restent-elles ?</p>
A.-L. Bally	<p>Cela dépendra des résultats des essais de traçages qui seront effectués et qui détermineront la surface de cet aquifère qui semble être situé en profondeur. Comme nous sommes en présence de couches intermédiaires, il y a bon espoir qu'il n'y ait pas de zone de protection de niveau S1.</p>
E. Meier	<p>Informe que le dossier concernant le plan directeur communal est revenu des Services cantonaux avec une liste de remarques. Les démarches à entreprendre maintenant seront de récolter encore quelques informations, rencontrer les mandataires pour ensuite en discuter avec la Commission d'Urbanisme.</p> <p>Le dossier de Leydefeur suit son cours. Il a été envoyé au Canton pour l'examen de la levée d'oppositions.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Se réjouit de la réception du nouveau véhicule communal qui est un bon investissement et qui a été baptisé en bonne et due forme. Ce véhicule satisfait également pleinement l'employé communal qui en est très content.</p> <p>Tient à disposition des personnes intéressées quelques exemplaires des informations du Conseil Régional</p> <p>Informe que la commune de Givrins a reçu une convocation de la commune de St-Cergue, elle-même interpellée par le NsTCM, pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine. Relève avoir été surpris que le NsTCM ait déjà reçu toutes les autorisations nécessaires et que les travaux soient prévus pour cette année encore. Par la même occasion, un rappel a été fait par la commune de St-Cergue et le Conseil Régional pour remettre en route le parking de la Givrine puisque le PPA a été accepté. Une proposition a été faite au NsTCM de retarder ces travaux en 2013 afin d'étudier les deux dossiers simultanément.</p> <p>Annonce que les Municipalités de St-Cergue, Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex mettent au concours deux postes d'assistants de sécurité publique.</p>
	<p><b>5) Présentation du développement du projet de chauffage à distance et de son financement avec la participation de M. David Saugy (Fidasa – Fiduciaire David Saugy SA)</b></p>
Ph. Zuberbühler	<p>Présente M. David Saugy qui va expliquer et illustrer la situation actuelle du chauffage à distance ainsi que le projet.</p> <p>La commune possède aujourd'hui un chauffage à plaquettes qui dessert quatre bâtiments communaux, un privé et la ferme de la famille Pradervand. Le</p>



	<p>problème principal est la vétusté de la chaudière construite en 1989 car à partir du 1er janvier 2012 les filtres à particules sont devenus obligatoires et de ce fait l'agrandissement du local de la chaudière s'avère nécessaire. Une demande d'étude d'un chauffage à distance pour des privés ayant également été faite, l'augmentation de la capacité abaisse donc fortement les coûts.</p>
N. Vez-Raymond	<p>Demande dans la variante des 1'200 KW quels sont les éléments qui sont à l'origine de l'augmentation de CHF 25'000,00 des montants avancés au mois de janvier.</p>
D. Saugy	<p>Pour le choix des variantes, seul un calcul unique en plein rendement avait été fait mais maintenant que la Municipalité a fait son choix basé sur ces chiffres, il a dû être pris en considération que d'autres ménages privés vont se raccorder progressivement et que l'on va devoir anticiper des charges pour avoir une situation financière saine à long terme.</p>
H. Lequint	<p>Relève la précision du calcul et demande quel est le prix de revient du KW aujourd'hui par rapport au prix du mazout ?</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Pour le mazout, c'est 20,54 cts/KW, le gaz 17,51 cts/KW, le bois 24,60 cts/KW, le pellet 29,85 cts/KW, la pompe à chaleur (air) 21,54 cts/KW, la pompe à chaleur (sol) 23,96 cts/KW et le chauffage à distance entre 16,40 et 17,20 cts/KW. A cela doit s'ajouter l'amortissement.</p>
H. Lequint	<p>Relève que le prix de l'énergie semble peu enclin à baisser ces prochaines années.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>Effectivement, les plaquettes ne vont pas augmenter et ne suivront jamais la courbe du mazout sur lequel il y a la taxe sur le CO2 qui peut faire doubler son prix.</p>
C. Nardone	<p>A partir de quel niveau de production peut-on estimer équilibrer le budget ? Et actuellement, combien y a-t-il de ménages qui se sont engagés fermes ?</p>
D. Saugy	<p>Démarrer à 735 KW permet d'équilibrer l'exploitation mais pas de rembourser la dette.</p>
Ph. Zuberbühler	<p>En partant du principe que si le projet est accepté et mis à l'enquête sans oppositions, ce projet sera effectif en hiver 2013-2014. Pour 2013, la production est prévue à 735 KW mais les Résidences du Soleil qui se sont montrées intéressées, doivent encore se prononcer et leur adhésion serait bénéfique pour le projet. Toutefois, il est beaucoup plus onéreux pour une maison existante d'investir dans un chauffage à distance que pour une maison neuve.</p>
R. Derbigny	<p>Se demande pourquoi si maintenant il y a une possibilité de raccordement pour la Ruelle des Chambres Chaudes, le quartier des Marettes n'est pas pris en considération ?</p>



Ph. Zuberbühler	Rappelle que lors de la présentation du projet aux privés à laquelle M. Derbigny avait assisté, la question avait déjà été soulevée et que le problème relevait du peu d'intérêt des habitants du quartier. Toutefois si plusieurs personnes du chemin des Marettes se montraient aujourd'hui intéressées, alors la connexion pourrait être envisagée s'il y a assez de KW.
B. Pasquier	<p>Pense qu'il ne faut pas entrer trop dans les détails et rappelle les points suivants :</p> <p>1<sup>er</sup> : En 1987, la Municipalité a décidé de faire un chauffage à plaquettes pour le nouveau collège, le bâtiment communal, l'auberge et l'ancienne école. Aujourd'hui ce chauffage est au bout du rouleau et il faut le changer mais pas pour un chauffage à mazout ou à gaz. On doit continuer dans l'optique du chauffage à plaquettes.</p> <p>2<sup>ème</sup> : L'extension du village se fera selon toute vraisemblance près de la gare, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres de la chaufferie.</p> <p>3<sup>ème</sup> : Une nouvelle chaufferie peut être aisément construite sous la place du collège car on y trouve le volume nécessaire respectant les nouvelles normes anti-pollution avec les filtres, ce dont il n'était pas question à l'époque de l'édification du collège.</p>
A. Boscardin	Souhaite savoir s'il est prévu une somme capitalisée dans le plan financier pour les frais d'entretien et le renouvellement de la chaudière dans 25-30 ans afin de ne pas laisser la « patate chaude » à nos enfants parce que cela n'a pas été envisagé initialement.
D. Saugy	Des frais d'entretien linéaires sont actuellement prévus et si la chaudière est hors service dans 20 ans, le but est d'avoir complètement résorbé la dette afin de pouvoir être en mesure d'effectuer un nouvel emprunt pour une nouvelle chaudière.
Ph. Zuberbühler	Aujourd'hui l'objectif est d'avoir deux chaudières dont l'espérance de vie est assurément de 25 ans avec deux puissances différentes : la petite chaudière qui tourne l'été et la grande pour l'hiver avec 735 KW pour débiter. De cette manière, le matériel est également préservé car il est important que ces deux chaudières tournent à plein rendement. Remercie M. Saugy de son travail.

## 6) Reddition des comptes 2011

Ph. Zuberbühler	<p>Pour des charges qui s'élèvent à CHF 6'527'048.24 et des produits à CHF 6'528'777.37, on termine l'exercice avec un excédent de produits de CHF 1'729.13 en comparaison à un déficit de CHF 266'338.80 initialement prévu dans le budget. Les comptes sont positifs. Il y a eu une grosse rentrée avec un peu plus de CHF 1'000'000.00 qui ont été récupérés sur le décompte 2010 entre le bouclage des péréquations et les charges sociales. Toutefois, il y a une grosse baisse dans les impôts (comme expliqué dans le préavis) avec cette année spécialement plus de CHF 1'000'000.00 de diminution. Dans les ventes de maisons à des propriétaires étrangers bénéficiant de forfaits, on voit une augmentation de CHF 400'000.00 qui</p>
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



fait office de maigre compensation malgré le fait qu'il y ait quand même un gros déficit. Il faut donc être prévoyant. Un fond de réserve péréquation de CHF 305'000.00 a été créé ainsi qu'un fond de réserve pour l'appartement de CHF 50'000.00 qui ne pénalisera pas les comptes pour payer la transformation de l'appartement à la Route de la Bellangère 4.

Lit les conclusions du préavis.

- B. Pasquier Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
- R. Derbigny A la page 1 du préavis, sous chiffre 101.306, demande ce que signifie un demi-forfait de déplacement ?
- Ph. Zuberbühler Explique que pour les vacations des municipaux acceptées par le Conseil, un forfait de déplacement se calcule sur l'année entière et comme qu'il n'y a eu que 6 mois de législature cela se traduit par un demi-forfait de déplacement.
- R. Derbigny A la page 2, point 14, sous chiffre 140.318.1 : Aimerais connaître le montant des honoraires d'avocats versés à la société IConsulting pour la vente des droits de superficie.
- Ph. Zuberbühler Le montant est de CHF 3'240.00 pour l'année 2011 avec une 1<sup>ère</sup> tranche versée en 2010.
- R. Guilloud Signale une erreur de frappe sur le rapport de la Commission de Gestion à la 2<sup>ème</sup> page, point 4 : autres constatations, manque un : at.
- R. Derbigny Point 14, sous chiffre 140.318.1 : « les honoraires de Maître Pittet qui défend nos intérêts dans les procédures en cours ». Demande des explications sur la procédure avec la société BioLand SA.
- Ph. Zuberbühler Le terrain sur lequel se trouve le recaptage des sources n'appartient pas à la commune mais initialement à la famille Rohrbach avec qui il avait été convenu un échange de terrain. Suite à la vente de la propriété Rohrbach, c'est la société immobilière BioLand qui a acheté ce terrain agricole, puis l'a revendu à un tiers avec qui il a donc fallu négocier. Une convention a été faite chez Me Dubois qui est prête à être signée depuis décembre 2010. Entretemps, et bien que la signature de cette convention n'ait pas été finalisée par le propriétaire voulant négocier les prix, les travaux de recaptage ont débuté. La Municipalité a de ce fait envoyé une lettre au représentant du propriétaire qui s'est retourné contre la Municipalité qui a alors fait appel à Me Pittet en charge de l'expropriation. Le dossier est en cours.
- R. Derbigny Souhaite que les tractations qui sont faites en second plan par la Municipalités soient bien claires pour tout le monde, notamment pour les membres du Conseil.
- N. Vez-Raymond Demande l'explication quant à la différence entre l'excédent de CHF 608'000.00, réalisé en 2010 et le budget 2011 qui prévoyait des charges de CHF 266'000.00.



Ph. Zuberbühler	Précise que la réponse se trouve dans le rapport de la Commission de Gestion et que CHF 355'000.00 ont été sortis pour des fonds de réserve (CHF 50'000.00 pour l'appartement et CHF 305'000.00 pour la péréquation). Il s'agit du bénéfice que l'on aurait avec les CHF 1'729.00.
N. Vez-Raymond	Précise que sa question porte essentiellement sur le bond entre l'excédent 2010 et le budget 2011.
Ph. Zuberbühler	Le budget est fait en fonction des comptes une fois reçu les chiffres des impôts, entre autres. Précise qu'il est rare d'avoir un budget positif car il est difficile à gérer.
B. Pasquier	Explique que les comptes 2011 tels que présentés sont définitifs du point de vue de la comptabilité mais qu'ils ne sont pas définitifs au niveau du canton. La commune ne peut pas être en mesure de budgéter sans savoir ce qu'elle va recevoir.
R. Derbigny	Souhaite savoir si le montant de CHF 2'000.00 versé au FC-Genolier est un forfait régulièrement versé chaque année ? Ce montant fait-il partie des cotisations ou est-il en plus de ce que paie les parents ?
Ph. Zuberbühler	C'est un don fait chaque année par la commune sous la forme de forfait qui n'a rien à voir avec le nombre de joueurs.
P. Möhl	Il n'y a plus de question, on passe au vote. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
<p><b>7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 434'600.00 TTC pour l'agrandissement du chalet d'alpage à la Givrine en vue de la création d'une fromagerie et d'une cave à fromage</b></p>	
M.-O. Lequint	Fait une présentation illustrée des transformations prévues et lit les conclusions du préavis.
Ph. Zuberbühler	Relève la faute de frappe du préavis no16 sur lequel il faut lire CHF 434'600.- et non pas CHF 436'600.-.
G. Belhumeur	Lit le rapport favorable de la commission Ad'Hoc.
A. Christen	Lit le rapport favorable de la commission de Gestion.
A. Boscardin	Demande si le devis a été fait sur la base d'un cubage ou sur la base d'une offre d'estimation au m2 ?
M.-O. Lequint	Sur la base d'un cubage.
A. Boscardin	Puisque c'est au cubage qui est une précision de $\pm 20\%$ , pourquoi n'y a-t-il pas une petite réserve « divers et imprévus » à l'apport financier par rapport au chiffre



	donné ?
Ph. Zuberbühler	Pense que CHF 600.00 le m3 est un bon prix comprenant les « divers et imprévus ». Une demande a été faite à l'architecte de comptabiliser ses honoraires à part afin de connaître le coût réel. Des WC ont également été prévus dans les coûts initiaux mais ils ne seront pas faits. Est en attente de la rentrée de soumissions pour être plus précis.
A. Boscardin	Le PPA de la Givrine devant entrer en vigueur, met en garde par rapport à l'alpage afin de ne pas être en contradiction avec ce règlement.
Ph. Zuberbühler	Le PPA a été accepté et le projet du NsTCM de remettre en route le parking de la Givrine tombe à pic. Dans le cas présent, le bail devra être signé et 2'000m2 de terrains seront perdus, ce qui sera mentionné dans les conditions et il en sera tenu compte dans le bail.  Rappelle que l'investissement dans ce chalet concerne le patrimoine communal et qu'il est important de l'entretenir.
R. Guilloud	Lui semble que cela devient fréquent que la commune perde du terrain. Quelles sont les retombées pour la commune ?
Ph. Zuberbühler	Il est effectivement malheureux de perdre du terrain, mais il s'agit d'un plan partiel d'affectation. Le cas de la Givrine doit être réglé et il faut bien faire des concessions. L'idée est de faire un droit de superficie pour le parking.
F.-H. Bovet	Trouve dommage que la discussion sur le préavis de la création d'une fromagerie à la Givrine soit détournée sur un autre sujet qui n'a rien à voir. Demande une motion d'ordre afin de passer directement au vote s'il n'y a pas d'autres questions concernant le préavis.
P. Möhl	Accepte la motion d'ordre.  Il n'y a plus de question, on passe au vote.  Oui : 39                      Non : 0                      Abstention : 1
<b>8) Propositions individuelles et divers</b>	
F.-H. Bovet	Demande à ce que la Municipalité soit plus claire dans ses démarches futures. Refuse que la Municipalité continue de travailler de cette façon, à savoir de s'engager dans des projets sans en avoir préalablement parlé au Conseil.
Ph. Zuberbühler	S'il s'agit du forage vertical, l'initiative n'a pas été prise par la Municipalité et n'aurait impliqué aucun coût si l'essai s'était avéré infructueux. Maintenant, l'objectif est de venir vers le Conseil avec un crédit extrabudgétaire pour ce captage car le montant a été entièrement révisé.
F.-H. Bovet	Il ne s'agit pas du forage mais de l'échange de terrains qui n'a pas encore été concrétisé mais dont les travaux sont mis en route. La Municipalité n'est pas dans

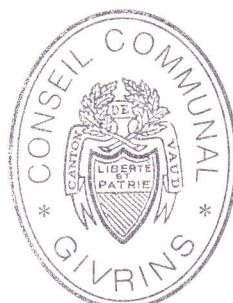


	ses droits et se met dans une position de faiblesse.
Ph. Zuberbühler	Admet que dans ce cas d'échange de terrains, une erreur a peut-être été faite et l'expropriation aurait dû être faite tout de suite.
G. Pradervand	Remercie le Conseil pour son soutien au projet de la Givrine.
F.-H. Bovet	Aimerait savoir si le dossier de la mise à l'enquête pour la fromagerie a déjà été envoyé car cette offre de fabrication « gruyère AOC » n'est valable que s'il est fabriqué dès 2013.
P. Möhl	Précise que cette question aurait dû être posée lorsque le point 7 a été débattu.
Ph. Zuberbühler	Les plans sont prêts et seront déposés demain matin à St-Cergue pour la mise à l'enquête immédiate et qui devrait être terminée à mi-août.
P.-A. Hauser	Relève que le délai pour les convocations aux commissions est trop court et demande à recevoir ces convocations dans un délai raisonnable.
Ph. Zuberbühler	En prend note.
P.-A. Hauser	Quelle-est le délai concernant les taxes poubelles ?
M.-O. Lequint	La taxe poubelle devrait entrer en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 et un préavis sera présenté prochainement pour la modification du règlement.
P. Möhl	Le bureau prend note du fait d'envoyer les préavis dans un délai raisonnable.  Salue la présence régulière et assidue de Mme Nef et M. Bühlmann qui assistent régulièrement aux séances du Conseil communal depuis le début de cette législature.  Remercie M. Florent Mühlemann pour ses comptes-rendus dans le journal « La Côte ».  Il n'y a plus de prise de parole.  Lève la séance à 22h20.

Prochaine séance : mercredi le 03.10.2012 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich